



Droit d'un patron envers un apprenti de 16ans.

Par **laonnoise**, le **14/12/2012** à **12:49**

bonjour,mon fils de 16ans est en formation depuis octobre 2012 a l'aft-iftim afin de préparer un cap de transports routiers marchandises en deux ans.il fait en alternance une semaine centre de formation et une semaine chez un patron dans la mécanique poids lourds,c'est pas du tout son choix car il veut dans le déménagement mais ne trouve pas d'entreprise, donc à défaut il a accepté car il veut absolument réussir ce cap.dans l'entreprise il travaille toute la journée dehors.ce lundi il a dû aller consulter à midi un médecin car il avait plus de 39 de température à essayé de tenir mais n'a pas réussi car tellement mal, le médecin a diagnostiqué une grippe et là il a reçu un appel d'une employée de l'aft-iftim lui disant qu'il fallait qu'il fasse sa lettre de démission car le patron ne veut plus le garder.cette lettre mon fils ne l'a pas faite car il ne veut pas arrêter la formation qu'il veut absolument faire, par contre j'ai conseillé mon fils d'envoyer un recommandé au directeur de l'aft-iftim et c'est ce qu'il a fait.je tenais aussi à dire qu'à ce jour mon fils n'a toujours pas reçu un double de son contrat.que dois je faire pour aider mon fils? un grand merci pour vos réponses...!j'ai oublié une chose importante mon fils fait une semaine de formation de 35h:semaine il doit donc faire 35h chez son patron mais celui ci veut qu'il fasse 40h:semaine et comme mon fils refuse car il n'est pas couvert pour les heures supplémentaires alors c'est les insultes en permanence et il lui a même dit tu vas en xxxxx ,je vais te faire faire toute la xxxx ,je m'excuse pour certaines paroles mais ce sont celles de son patron,mon fils encaisse sans rien dire mais cela ne peut plus durer.que devons nous faire??? et à ce jour il n'a toujours pas reçu sa paye de novembre.merci pour votre aide car je ne sais pas comment faire pour aider mon fils.

Par **chaber**, le **14/12/2012** à **13:31**

bonjour,

il faudrait aérer un peu votre message

Par **seb57575757**, le **14/12/2012 à 19:48**

Bon ok,

Pour le salaire et le contrat mais également pour le harcèlement moral subi par votre fils (détaillez précisément quel est l'environnement de travail, les injures, les insultes, etc..., faite une mise en demeure LR AR de votre part (parent) en indiquant 'le paiement du salaire sans délai ' et de cesser immédiatement les agissements répétés constitutifs de harcèlement alors engagés à l'encontre de votre fils, sous peine de devoir saisir le conseil des prud'hommes devant les référés.

Pour la durée de travail, en apprentissage la durée de travail ne peut dépasser la durée légale (35) donc votre fils n'a pas à exécuter les 40 H demandés. par ailleurs reportez vous à la clause du contrat.

Pour ce qui concerne l'arrêt de travail, vous avez à respecter un délai de 48 heures pour le faire parvenir à l'employeur, si cela a bien été réalisé, votre fils n'a commis aucune faute, de plus, il n'a pas à démissionner.

SH, juriste droit social

Par **pat76**, le **15/12/2012 à 16:58**

Bonjour

Votre fils va directement à l'inspection du travail et vous l'accompagner car il est mineur, afin d'expliquer la situation.

Vous êtes son représentant légal et vous auriez dû signer aussi le contrat d'apprentissage dont un exemplaire aurait dû vous être remis.

Qu'il n'envoie aucune lettre de démission.

Par **laonnoise**, le **16/12/2012 à 18:03**

bonjour

je vous remercie tous pour vos réponses et je vais les imprimer afin de constituer un dossier. on a bien envoyé l'arrêt médical, par contre entre temps mon fils a reçu sa paye mais le chèque n'était pas signé. j'ai donc appelé le patron qui m'a dit par tel de lui renvoyer, mais j'ai refusé et je vais donc me déplacer pour qu'il signe le chèque. Cette situation

commence à devenir pénible. Demain je vais donc voir ce patron en tant que tutrice légale de mon fils mineur que me conseillez vous de dire à ce patron? et si celui-ci n'est pas au rendez-vous qu'il m'a donné lundi que dois-je faire? encore un grand merci pour vos réponses.
Cordialement

Par **pat76**, le **18/12/2012 à 15:11**

Bonjour

Vous avez été à l'inspection du travail expliquer la situation?

Par **laonnoise**, le **19/12/2012 à 09:12**

bonjour,
je suis allée à l'inspection et j'ai rendez-vous le jeudi 27 décembre. Le centre de formation n'a pas apprécié la lettre recommandée et le patron a refusé de me recevoir, voilà les nouvelles.
encore merci pour votre aide. cordialement

Par **laonnoise**, le **19/12/2012 à 09:12**

bonjour,
je suis allée à l'inspection et j'ai rendez-vous le jeudi 27 décembre. Le centre de formation n'a pas apprécié la lettre recommandée et le patron a refusé de me recevoir, voilà les nouvelles.
encore merci pour votre aide. cordialement